

Type aide	qui	Combien	contact	Lien information	à savoir
<b>1er volet fonds de solidarité national</b>	<b>toute entreprise de moins de 10 salariés</b> (dont commerçants)	aide forfaitaire équivalente à perte de CA déclarée ( <b>limite de 1500 €</b> )	<a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>	<a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf</a>	dossier à déposer avant 30/04
<b>2ème volet fonds solidarité national</b>	x <b>entreprises bénéficiaires 1er volet</b> x avoir <b>au moins 1 salarié</b> en CDD ou CDI x être dans impossibilité régler créances exigibles à 30 jours x s'être vu refusé (ou pas de réponse) un prêt de trésorerie par sa banque	aide complémentaire <b>5000 €</b>	<a href="http://www.bourgognefranchecomte.fr">www.bourgognefranchecomte.fr</a>	<a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf</a>	
<b>Fonds de solidarité territorial</b>	x toute <b>entreprise sans salarié ( apprentis non pris en compte), et Auto Entreprises</b> dont CA > 50 K € x avoir bénéficié 1er volet fonds solidarité national x être dans impossibilité régler créances exigibles à 30 jours x s'être vu refusé (ou pas de réponse) un prêt de trésorerie par sa banque	<b>Aide directe de 1500 €</b> (Versée grâce à un fond alimenté à 75% par la Région et 25% par les Communautés de communes)	<a href="http://www.bourgognefranchecomte.fr">www.bourgognefranchecomte.fr</a>		Les discussions sont en cours entre le Conseil régional de BFC et les présidents de CC pour définir les modalités d'attribution. Bresse Haute Seille a d'ores et déjà donné son accord pour contribuer à hauteur de 38 000€
<b>Prêts trésorerie garantis par l'Etat</b>	<b>Toute entreprise</b> (hors SCI et sociétés de financement)	x <b>Prêts de trésorerie</b> garantis à 90% par l'Etat x prêts à 0% 1ère année x Pas de frais de dossiers	Votre Banque		
<b>Aide au titre de l'action sociale (CPSTI)</b>	<b>Indépendants</b> (dont auto-entrepreneurs) affiliés	<b>Aide financière</b> ou prise en charge de cotisations jusqu'à 1250 €	<a href="http://www.urssaf.fr">www.urssaf.fr</a>	<a href="https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-independant/epidemie-de-coronavirus--action.html">https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-independant/epidemie-de-coronavirus--action.html</a>	